



La Martinique relève des taux d'incidence de cancer jusqu'à 2 fois plus élevés que dans l'hexagone (cancer de la prostate, du sein...). Les prévisions démographiques classent également la Martinique comme le département français le plus vieux avec 42,5% de la population de plus de 65 ans en 2050 évoquant une augmentation des pathologies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson...). A cela s'ajoute une évolution croissante des facteurs de risques que sont l'obésité, le diabète et l'hypertension augmentant de façon exponentielle la survenue des pathologies cardiaques sur le territoire de santé du CHU de Martinique.

Cette situation a conduit le CHU à se doter d'outils modernes pour permettre d'améliorer le diagnostic et la prise en charge, de façon optimum, de ces pathologies et de participer de façon importante à l'avancée de la Martinique vers une autonomie sanitaire, afin de pouvoir assurer, en toutes circonstances, la prise en charge locale optimale de la santé de ses habitants.

Le CHU de Martinique a donc mis en service en 2023 un nouveau bâtiment qui accueille notamment un cyclotron, des locaux de radiopharmacie associés et un service de médecine nucléaire, constituant l'Institut Caribéen d'Imagerie Nucléaire (ICIN).

Au sein de l'ICIN, les activités de l'Unité Cyclotron & Radiopharmacie (UCyRP) sont les suivantes :

- Production de radionucléides émetteurs de positons (Fluor 18 et Carbone 11 actuellement, Gallium 68, Oxygène 15, Cuivre 64, Zirconium 89 par la suite) par le cyclotron ;
- Préparation de médicaments radiopharmaceutiques à partir de ces radionucléides puis délivrance au service de médecine nucléaire du CHU de Martinique pour la réalisation des examens d'imagerie par Tomographie par Emission de Positons (TEP-TDM et TEP-IRM) ;
- Développement de nouveaux médicaments radiopharmaceutiques en imagerie TEP, à visée diagnostique mais également pour les tests compagnons pour une approche théranostique ;
- Actions de formation.

L'ensemble de ces activités contribue à une meilleure prise en charge des patients et participe à une meilleure attractivité des professionnels de santé. Ces activités permettent de développer la coopération sanitaire entre la Martinique et les états voisins de la Caraïbe, compte tenu des possibilités de la structure tant sur le plan clinique que sur le plan de la recherche.

Le présent dossier concerne la demande de renouvellement de l'autorisation de détenir et d'utiliser un accélérateur de particules (cyclotron) au CHU de Martinique et de fabriquer, de détenir et d'utiliser des radionucléides de positons et des produits en contenant.

La détention et l'utilisation de radionucléides pour une activité de médecine nucléaire au CHU de Martinique, incluant la recherche impliquant la personne humaine, fait l'objet d'une autre autorisation.